



Paris, le 29 mars 2022

Monsieur Jean-Michel Blanquer
Ministre de l'Éducation nationale
de la Jeunesse et des Sports
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Nos réf. : LA/CNB/BN/5382

Monsieur le ministre,

Voilà maintenant près de trois semaines que le cycle des vacances d'hiver s'est terminé et les retours de nos syndicats académiques sont éloquentes sur les impacts de la reprise épidémique en matière d'absences de personnels, d'élèves et de fermetures de classe, et par conséquent sur les conditions de travail et les conditions d'apprentissage.

Compte tenu des alertes posées par l'OMS sur la précocité de la levée du port du masque, des préconisations en matière de prévention posées par les scientifiques pour limiter l'exposition à la charge virale qui peut entraîner des séquelles sur le long terme, nous sommes étonnés de constater que les mesures de prévention qui pourraient être mises en œuvre localement par des chef.fe.s d'établissement ou des directeurs et directrices sont dénoncées au motif que le protocole national ne les autorise pas alors que les gestes barrière sont plus que nécessaires.

Entendre dire que la fourniture de masques aux personnels ne sera plus systématique (au prétexte que le port du masque n'est plus obligatoire) n'est pas acceptable au vu de la situation et des obligations de prévention qui incombent à l'employeur. Nous vous avons interrogé à ce propos avant la levée de l'obligation du port du masque. Vous nous aviez assuré que les réassorts de masques seraient effectués. C'est d'ailleurs le cas dans certains établissements, mais dans d'autres, et dans au moins une académie, aucun réassort ne semble prévu.

La reprise épidémique est désormais manifeste et cela pèse sur le fonctionnement des établissements scolaires, sur le travail des personnels. Le suivi des cas confirmés, l'information des cas contacts et de leur famille génère une charge de travail intense, au détriment notamment de l'accompagnement des élèves à des moments de l'année scolaire qui sont décisifs pour l'orientation. De nouveau, dans certaines écoles, certains collèges et lycées de nombreux élèves sont absents parce que touchés par le covid. De nouveau des enseignants, des CPE, des AED, des AESH, en nombre, ne peuvent pas être remplacés. Cette situation doit se traduire rapidement par une priorisation du travail comme ce fut le cas en janvier, il convient aussi de desserrer des contraintes pédagogiques pour permettre un travail le plus serein possible, et diminuer les risques psychosociaux subis par les personnels de l'Éducation nationale.

Il faut aussi sortir d'une stratégie qui consiste de fait à faire comme si chaque vague était la dernière. Il faut résolument faire confiance aux acteurs, leur permettre de renforcer des gestes barrières pour faire face aux vagues épidémiques au plus près des constats locaux.

Le Sgen-CFDT propose de :

- déployer une stratégie de promotion de la santé et de prévention de l'exposition aux différents variants du covid19 en direction des personnels et des élèves, incluant les enjeux liés au covid long, aux possibles séquelles des contaminations même en l'absence de forme grave, et donc chercher à minorer la charge virale à laquelle chacun est exposé;
- réaffirmer à tous les niveaux de l'institution le principe de fourniture par l'employeur de masques chirurgicaux ou FFP2 et d'autotests aux personnels;
- afficher dans tous les espaces professionnels dans lesquels des personnels de l'Education nationale exercent leur activité, les recommandations précises sanitaires en termes de qualité de l'air; indiquant les préconisations d'aération et d'évacuation selon les seuils de concentration en CO2;
- poursuivre et intensifier le soutien aux collectivités locales pour déployer des capteurs de CO2 ; là où c'est pertinent, des purificateurs d'air ; et pour rénover les fenêtres afin de surveiller et améliorer la qualité de l'air;
- permettre réellement aux écoles, collèges et lycées de rendre obligatoire le port du masque en intérieur là où les contaminations progressent ou selon un seuil à définir, les établissements scolaires pourront organiser le débat dans les instances que sont le conseil d'école, le conseil d'administration et le CESC.

Enfin, le Sgen-CFDT renouvelle sa demande de négociation sur la reconnaissance, y compris financière, de l'engagement sans faille de l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale pour que le système éducatif fonctionne au bénéfice des élèves malgré la situation pandémique.

Nous attendons aussi que le ministère réponde enfin à notre demande répétée de suivi épidémiologique et d'accompagnement de ses agents qui seraient concernés par le covid long ou par des séquelles du covid.

Nous vous prions de croire, Monsieur le ministre, en notre attachement au service public d'éducation.



Catherine Nave-Bekhti
Secrétaire générale du Sgen-CFDT